



Refus de mon voisin que je clôture mon terrain

Par **motardo**, le **14/05/2020** à **03:24**

Bonjour, pendant des années j'ai laissé sans cloturé mon terrain devant chez mon voisin et puis là j'ai décidé de le faire . Celui ci refuse cela , car ca diminue son parking pourtant je respecte les 5 m de servitude et evidemment derrière la borne de mon coté. Je suppose que j'ai le droit de mettre ce que je veus , palissade , ou grillage ou rocher etcc sans lui demandé son avis Sa réaction est colérique contre ca et je pense que ca pourrait peu etre meme en venir meme a une attaque physique quand je le ferais. Peu etre avoir une autre personne avec moi pour témoigner de son refus ?

A qui je dois m'adresser si ce cas de figure arrive pour constater son refus et faire valoir mes droits de propriétaire de ce terrain.

Par **youris**, le **14/05/2020** à **09:58**

bonjour,

s'il vous menace, vous pouvez déposer une plainte contre lui.

vous pouvez vous faire accompagner d'une autre personne si vous avez peur de votre voisin.

si c'est votre terrain, vous avez le droit de le cloturer après avoir obtenu un autorisstion d'urbanisme si celle-ci est nécessaire.

voir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3131>

salutations